

## Séance publique du 10 juillet 2006

### Délibération n° 2006-3520

commission principale : développement économique

objet : **Développement des industries du textile - Subvention à l'Espace textile**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 20 juin 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La politique de Lyon Vision Mode, conduite par la Communauté urbaine et inscrite dans la démarche de Grand Lyon, l'Esprit d'entreprise, a défini un axe de développement concernant le soutien à la création et à l'innovation. Dans un contexte de bouleversements très importants des marchés mondiaux du textile et de l'habillement, la communauté urbaine de Lyon souhaite, à travers Lyon Vision Mode, soutenir les industriels lyonnais dans la conception et la réalisation de produits à forte valeur ajoutée créative.

L'Espace textile, installé à la Villa Créatis, met en place des actions collectives et individuelles pour accompagner les entreprises textiles de Rhône-Alpes dans leur stratégie de développement, pour répondre aux nouveaux enjeux liés à la concurrence renforcée : réduire le temps de mise sur le marché, maîtriser la chaîne des fournisseurs, intégrer le marketing d'une offre créative, mettre en place des stratégies d'alliance. L'Espace textile contribue également au rayonnement national et international de la profession par des actions de promotion de la filière rhônalpine.

Pour répondre à son objectif de soutien à la création dans les secteurs de la mode, la Communauté urbaine souhaite soutenir des actions permettant de répondre aux besoins des entreprises en matière :

- d'analyse et de compréhension des évolutions des marchés, de co-conception de solutions entre les entreprises de la filière en amont (le textile) et en aval (l'habillement),
- de soutien au travail de création des stylistes et des équipes de recherche et développement, en établissant des passerelles entre les univers de la personne et de la maison,
- de promotion nationale et internationale des savoir-faire de la filière textile rhônalpine.

La Communauté urbaine souhaite donc soutenir l'Espace textile pour l'année 2006, dans la mise en œuvre de deux actions : l'observatoire des pratiques d'achat-textile et le programme d'information sur les tendances stratégie mode et environnement maison. Ce soutien s'inscrit en cohérence avec le contrat d'objectif régional qui sera signé, en 2006, entre la profession textile, l'Etat et la région Rhône-Alpes.

#### *L'Espace textile*

L'Espace textile a été créé en 1998 par les professionnels du textile et de l'habillement de la région, à savoir : Unitex, Unihra, Setlr. C'est une association loi 1901 qui a pour objet principal de favoriser la création et de développer la promotion et la communication des professions textiles de Lyon et sa région. L'Espace textile s'attache à renforcer, aux niveaux local, national et international, l'image positive de l'industrie textile dans toutes ses composantes et à contribuer au rayonnement économique de Lyon et sa région.

### *Le bilan de la convention 2005 avec l'Espace textile*

Dans le cadre de son partenariat avec la Communauté urbaine en 2005, l'Espace textile a mis en place un programme d'actions visant à promouvoir et développer la filière textile en Rhône-Alpes :

- la réactualisation et le développement de l'observatoire européen (amont-aval) :

- . réactualisation de l'observatoire, outil d'analyse et d'aide à la décision pour les entreprises du textile,
- . réalisation de la première étude européenne exhaustive sur les pratiques d'achat-textile (marché du prêt-à-porter féminin) : 100 acheteurs interviewés en Europe, au Maghreb et en Europe de l'Est (91 % de la consommation européenne d'habillement),
- . huit réunions groupes de travail avec les industriels pour valider la démarche,
- . huit actions définies pour améliorer les relations entre l'aval et l'amont de la filière : actions immédiates et actions structurelles,
- . cent trente-trois participants à la restitution de l'étude et aux ateliers réunissant acheteurs et fournisseurs à la Villa Créatis dont 95 entreprises provenant, à 55 %, de la région Rhône-Alpes et à 35 % du reste de la France,
- . plus de 83 % de taux de satisfaction des participants,
- . dix-huit journalistes présents à la conférence de presse ;

- l'élargissement des réunions d'information sur les tendances vers d'autres secteurs :

- . trois cycles de réunions de tendances pour les entreprises positionnées sur les marchés de l'univers de la personne, le décor intérieur de la maison et la cosmétique,
- . au total : cent onze entreprises participantes et deux cent soixante-dix personnes.

### *Les objectifs de la convention 2006 avec l'Espace textile*

Le partenariat 2006 avec l'Espace textile portera sur le développement de l'observatoire européen des pratiques d'achat-textile et sur l'élargissement intersectoriel des réunions d'aide à la créativité des entreprises.

- le développement de l'Observatoire européen des pratiques d'achat Vision textile :

Les objectifs de l'observatoire 2006 sont les suivants :

- . apporter une meilleure connaissance de la capacité des entreprises textiles européennes à réagir face à la concurrence asiatique,
- . un apport d'informations concrètes aux PMI afin de leur permettre de se situer par rapport à leurs confrères et générer ainsi une prise de conscience sur leurs atouts, une motivation de remise en cause et la nécessité de s'engager dans une démarche innovante,
- . un échange de pratiques entre acteurs nationaux et internationaux ;

Le déroulement de l'observatoire 2006 se fera en quatre étapes : analyse du fonctionnement de l'amont de la filière, évolution des entreprises de l'amont, retours d'expériences et restitution des résultats le 5 décembre 2006 à la Villa Créatis ;

- l'élargissement transversal des réunions d'information sur les tendances :

L'Espace textile organise, depuis plusieurs années, des réunions de tendances sur deux marchés distincts : le textile pour l'habillement et le décor intérieur de la maison. Quatre-vingts douze entreprises suivent régulièrement ce programme.

L'objectif des réunions d'information sur les tendances est d'améliorer et de faciliter le travail de création des entreprises, d'ouvrir leur champ de vision sur d'autres univers afin de générer de nouveaux produits et de mieux comprendre le consommateur dans la finalité des produits.

*Le budget prévisionnel 2006*

. dépenses prévisionnelles totales	709 692,05 €
- Observatoire européen (achat étude, communication, déplacements, animation)	312 311,48 €
- aide à la création (la prestation de services, la communication, l'animation, les déplacements)	397 380,57 €
. recettes prévisionnelles	709 692,05 €
- Région	188 520 €
- profession-entreprises	335 938,55 €
- Etat (Drire)	80 000,00 €
- Communauté urbaine	70 000,00 €
- crédit TVA	35 233,50 €

*L'évaluation 2006*

L'évaluation de l'Espace textile, pour les actions 2006, portera sur la participation des industriels, la participation d'entreprises -leaders au niveau européen, la mise en évidence des synergies à développer entre les différents marchés visés et les retombées de la presse professionnelle nationale et européenne.

Les modalités :

Il est proposé que la Communauté urbaine intervienne au profit de l'Espace textile à hauteur de 70 000 € pour l'exercice 2006 pour permettre la réalisation de ce programme d'actions. Le versement de la subvention se fera en deux fois : 80 % au vu du budget prévisionnel et 20 % dans le mois suivant la production du rapport d'activités ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

**DELIBERE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer une convention de partenariat avec l'Espace textile.

**2° - Approuve** le versement d'une subvention annuelle d'un montant de 70 000 € pour l'exercice 2006. Le versement de la subvention se fera en deux fois : 80 % au vu du budget prévisionnel et 20 % dans le mois suivant la production du rapport d'activités.

**3° - Ces dépenses** seront imputées au budget de la Communauté urbaine - exercice 2006 - compte 657 480 - fonction 90 - opération n° 0862.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,